

FAITS EN BREF

À propos du Service correctionnel du Canada

Transformons des vies, protégeons les Canadiens

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est un organisme du portefeuille de la Sécurité publique du gouvernement du Canada.

Nous contribuons à la sécurité publique en administrant les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées par les tribunaux.

Entre autres tâches, nous :

- gérons des établissements de divers niveaux de sécurité;
- préparons les détenus à une mise en liberté en toute sécurité;
- surveillons les délinquants mis en liberté sous condition ou assujettis à une ordonnance de surveillance de longue durée dans la collectivité.

Le SCC emploie près de 18 000 personnes, dont 77 % travaillent en établissement.

Le SCC est responsable d'environ 23 000 délinquants. De ce nombre, quelque 14 000 sont incarcérés et 9 000 sont surveillés dans la collectivité.

Mission et priorités du SCC

Service correctionnel Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

Nos priorités organisationnelles sont les suivantes :

- gérer en toute sécurité les délinquants admissibles durant leur transition de l'établissement à la collectivité et pendant qu'ils sont sous surveillance;
- assurer la sûreté et la sécurité du public, des victimes, du personnel et des délinquants, dans nos établissements et dans la collectivité;

- assurer la prestation d'interventions efficaces et adaptées à la culture des délinquants issus des Premières Nations, métis et inuits pour faciliter leur réinsertion sociale;
- assurer la prestation d'interventions efficaces et en temps opportun pour répondre aux besoins en santé mentale des délinquants;
- adopter des pratiques de gestion efficaces et efficientes qui reflètent un leadership axé sur les valeurs dans un environnement en évolution;
- établir des relations productives avec une diversité de partenaires, d'intervenants, de groupes de victimes et d'autres parties intéressées contribuant à la sécurité publique.

Le SCC au Canada

Le SCC gère :

- 43 établissements de différents niveaux de sécurité, y compris quatre pavillons de ressourcement pour Autochtones.
- 14 centres correctionnels communautaires;
- 92 bureaux de libération conditionnelle.

De plus, le SCC travaille en partenariat avec des organismes non gouvernementaux comme la Société John Howard et la Société Elizabeth Fry. Ces organismes :

- gèrent environ 200 établissements résidentiels communautaires au pays;
- offrent des services d'hébergement, de surveillance en tout temps et de counseling ainsi que des programmes afin d'aider les délinquants à réussir leur réinsertion dans la collectivité.

Partenariats du SCC

Le SCC travaille en étroite collaboration avec ses partenaires du portefeuille de la Sécurité publique, notamment :

- Gendarmerie royale du Canada;
- Commission des libérations conditionnelles du Canada;
- Agence des services frontaliers du Canada;

- Service canadien du renseignement de sécurité;
- Organismes d'examen tels que le Bureau de l'enquêteur correctionnel.

Les autres partenaires gouvernementaux clés du SCC incluent les suivants :

- Ministère de la Justice;
- Affaires autochtones et du Nord Canada;
- Santé Canada;
- Agence de la santé publique du Canada.

Le SCC a également établi des liens solides avec les collectivités et travaille en étroite collaboration avec différents groupes qui facilitent ses activités quotidiennes.

De plus, environ 6 000 bénévoles offrent leur temps et un soutien essentiel au SCC et aux délinquants en participant à des activités de mentorat, en faisant des visites et en organisant des activités sportives, sociales ou spirituelles, par exemple.

Renseignements supplémentaires

Pour en savoir plus sur le SCC, consultez le www.csc-scc.gc.ca.

Mis à jour en octobre 2018